

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 3 AOUT 2020 - 19 H 00
COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le 3 août, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. BOUVET Stéphane, Maire.

Présents : ABRAHAM Guy, BARBIER Alain, BONNAZ Matthieu, BOUVET Stéphane, DEFFAYET Violaine, DENAMBRIDE François-Marie, MIONNET-PERDU Cédric, MOCCAND Jean-Marc, MOCCAND-JACQUET Emmanuel, MOGENIER Yoan, MONET Valérie, PISON Pauline, POPPE Georges

Représentées : CHAIGNEAU Anne (pouvoir à BARBIER Alain), DEFFAYET Catherine (pouvoir à POPPE Georges)

Excusés : -

Absents : -

Mme MONET Valérie a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 6 juillet 2020 et 10 juillet 2020**
- 2. Communication des décisions du Maire**
- 3. Exploitation du Restaurant bar brasserie du Fer à cheval – Lancement de la consultation**
- 4. Syndicat des Montagnes du Giffre – Projet de modification des statuts**
- 5. Services périscolaires – Bilan de fonctionnement – Perspectives et fonctionnement année 2020/2021**
- 6. Nomination d'un correspondant défense**
- 7. Nomination d'un référent « sécurité routière »**
- 8. Marché groupé « Préparation et livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires »**
- 9. Parking Lignon – Présentation du projet**
- 10. Devenir du Centre de Première Intervention (C.P.I.) de Sixt-Fer-à-Cheval**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'appel est fait.
Les pouvoirs sont prononcés.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 6 juillet 2020 et 10 juillet 2020

Les procès-verbaux du conseil municipal des 6 juillet 2020 et 10 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2. Communication des décisions du Maire

Il appartient au Maire de donner communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal :

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2020_016	06/07/2020	Mise à disposition de terrains communaux	100 € forfaitaire	L'hôte agile
DM2020_017	09/07/2020	Marché de travaux de restructuration et d'aménagement de la Reine des Alpes Validation des titulaires	490 923,42 €	11 lots 1- MOGENIER JC ET FILS 2- PEGORIER CHARPENTE 3- ROGUET SERRURERIE 4- SEDIP 5- BENE Laurent 6- PEGORIER CHARPENTE 7- WOOD FLOOR PARTNERS 8- SEDIP 9- MUFFAT Pierre Yves 10- VENTIMECA 11- AREA ENERGIES
DM2020_018	15/07/2020	Mise à disposition de locaux communaux - Chalet d'accueil du Fer à Cheval	A titre gracieux	Syndicat mixte du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval (SMGS)
DM2020_019	16/07/2020	Demande de subvention - Travaux aire de stationnement secteur Lignon	494 845,72 € HT	Subvention ÉTAT DSIL : 40 % - 197 938,29 € Subvention Département : 40 % - 197 938,29 € Autofinancement de la Commune : 20% - 98 969,14 €

Le conseil municipal prend note de ces décisions du Maire.

3. Exploitation du Restaurant bar brasserie du Fer à Cheval – Lancement de la consultation

Monsieur le Maire rappelle l'arrivée à terme au 14 mars 2021 de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant bar brasserie avec souvenirs du Fer à Cheval, conclue entre la commune et la SARL Duoberre en avril 2012.

Il propose de relancer une nouvelle consultation avec diffusion d'annonces dès à présent afin de permettre aux candidats potentiels de visualiser les lieux en période d'exploitation estivale.

Le déroulé de la procédure s'organiserait comme suit :

- Délibération du conseil municipal pour acter le lancement de la consultation : août 2020

Compte rendu Conseil Municipal du 03 août 2020

- Publicité sur la consultation à venir (sites internet et journaux spécialisés) : août 2020
- Constitution du groupe de travail + préparation du cahier des charges : août → 15/10/2020
- Validation du cahier des charges et transmission aux candidats : conseil municipal du 02 novembre 2020
- Délai de réponse : 31 décembre 2020
- Analyse des offres / pré-sélection et rencontres des candidats : janvier 2021
- Choix du candidat : février 2021 (conseil municipal)
- Installation du candidat retenu : avril 2021

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **ENGAGE** une consultation dans le but de confier à un opérateur privé l'exploitation de l'établissement communal « bar restaurant du chalet restaurant du Fer à Cheval »,
- **CREE** une commission ad hoc qui aura en charge la gestion de ce dossier : du lancement de la consultation à l'installation dans les locaux du futur exploitant, dont les membres sont :
 - Alain BARBIER
 - Stéphane BOUVET
 - Georges POPPE
 - Cédric MIONNET-PERDU
 - Jean-Marc MOCCAND
 - Yoan MOGENIER
- **CONSULTE** Itinéraires Avocats pour une assistance dans la formalisation de la convention à venir.

4. Syndicat des Montagnes du Giffre – Projet de modification des statuts

Monsieur le Maire informe de la volonté du conseil syndical du SIMG qui a décidé par délibération du 07/07/2020, à l'unanimité moins une abstention, la modification statutaire suivante concernant le bureau du syndicat : suppression d'un poste de secrétaire et création d'un poste de 3^{ème} vice-président.

L'ensemble des communes membres du syndicat est invité à se prononcer sur cette modification.

Par ailleurs le syndicat a acté le principe qu'un élu, référent travaux de chaque commune, soit systématiquement invité aux réunions de chantier des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat sur son territoire communal.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification statutaire proposée visant à supprimer, au sein du bureau, un poste de secrétaire et à créer un poste de 3^{ème} vice-président.
- **PREND** qu'un référent élu de la commune serait associé au suivi des travaux se déroulant sur le territoire communal.

5. Services périscolaires – Bilan de fonctionnement – Perspectives et fonctionnement année 2020/2021

Monsieur Denambride, Conseiller Municipal délégué, rappelle le fonctionnement des services périscolaires et fait part des propositions portées par la commission « Jeunesse - Social » sur la tarification et le fonctionnement à venir des dits services.

Services de garderie

La commune propose 3 horaires de garderie :

Matin : 7h10 - 8h10

Midi : 11h25-12h25

Soir : 16h15 - 18h30

La garderie du matin, mise en place en septembre 2018 en phase test, accueille des enfants tous les jours mais fonctionne pour peu de familles, cependant :

Considérant les facilités organisationnelles apportées par ce service notamment du fait de l'éloignement d'autres structures et des contraintes de déplacement liées au travail,

Afin de conserver l'attractivité de l'école par des services annexes,

la commission souhaite perpétuer ce service de garderie matin et soir.

Evolution du prix de la garderie par heure de garde :

HEURE DE GARDE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Heure de garde	2.20 € TTC	2.20 € TTC	2.30 € TTC	2.30 € TTC

La

commission propose de conserver le prix de 2.30€ / heure de garde, avec décompte du temps passé à la ½ heure le soir.

Service de restauration scolaire

Monsieur Denambride rappelle que l'écart coût du prestataire / prix facturé n'a cessé de s'accroître depuis 4 ans. Alors qu'en 2016 la commune facturait 0,04 € plus cher que le coût du repas, en 2020 elle prend à sa charge 1,51€ par repas et par enfant.

Il informe que la prise en charge globale par la commune des frais du service de restauration scolaire (participation aux repas et charges salariales des agents sur le temps du repas) représente en moyenne 22 933,80 € par an.

Evolution des prix des repas : coût repas prestataire / prix facturé aux parents

REPAS CANTINE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Coût du repas Prestataire	3,96 € TTC	4,50 € TTC	5,15 € TTC	5,81 € TTC
Prix de repas facturé aux parents	4 €	4,20 €	4,20 €	4,30 €

A partir de septembre 2020, la commission propose de facturer aux familles un prix de repas

correspondant à : 50% du coût du repas facturé par le prestataire
50% des 2 heures de garde assurées le temps de midi.

Sur la base du coût actuel du prestataire (5.81 €) et du tarif de garde (2.30 €/h) le prix « repas » à ce jour est de : $5.81 \times 50 \% + (2.30 \times 2) \times 50 \% = 2.90 + 2.30$ soit 5,20 €

Monsieur Denambride précise que ce prix sera actualisé automatiquement en cas de variation du cout repas facturé par le prestataire ou de l'heure de garde ; l'actualisation pourra se faire en cours d'année selon les évolutions à venir. Une information sera donnée aux parents sur ce point.

Règlement intérieur

La commission propose de modifier l'article 2 – Fonctionnement des services périscolaires / Restaurant scolaire :

« En cas de sortie scolaire, un pique-nique sera fourni par le prestataire pour les enfants déjà inscrits à la cantine »
par « En cas de sortie scolaire, le pique-nique sera fourni par les familles ».

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs garderie et restaurant scolaire pour la prochaine année scolaire tel que :
 - Garderie : 2.30 € par heure ; décompté à la ½ heure entamée le soir,
 - Restaurant scolaire : le prix du repas facturé aux parents sera indexé sur le coût du repas facturé par le prestataire et sur celui du prix des 2 heures de garde du créneau du midi. Il sera calculé comme suit :
 - Coût du repas traiteur x 50 %
 - Prix heure de garde x 2 x 50 %

L'actualisation tarifaire sera effective à compter du 1^{er} jour du mois suivant la décision ou notification de décision d'évolution tarifaire du repas prestataire ou de l'heure de garde.

- **VALIDE** le nouveau règlement intérieur.

6. Nomination d'un correspondant défense

Monsieur Wahid Ferchiche, directeur de cabinet du préfet, chef de projet sécurité routière, par courrier du 20 juillet 2020 adressé aux maires, rappelle le rôle du maire comme interlocuteur de proximité des concitoyens, au travers de la compétence qui concerne la sécurité routière.

Désigné au sein de chaque collectivité locale, le référent « sécurité routière » constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et les acteurs locaux.

En tant qu'élu local il peut mener des actions de proximité (diffusion d'informations, contribue à la prise en compte de la sécurité dans les projets portés par la commune, pilote ou participe aux actions de prévention, participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale).

L'élu référent est accompagné dans l'accomplissement de leur mission (réunions d'information et de partages d'expériences).

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **NOMME**, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant « sécurité routière » pour la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, à savoir Valérie MONET.

7. Nomination d'un référent « sécurité routière »

Monsieur Wahid Ferchiche, directeur de cabinet du préfet, chef de projet sécurité routière, par courrier du 20 juillet 2020 adressé aux maires, rappelle le rôle du maire comme interlocuteur de proximité des concitoyens, au travers de la compétence qui concerne la sécurité routière.

Désigné au sein de chaque collectivité locale, le référent « sécurité routière » constitue le correspondant privilégié des services de l'Etat et les acteurs locaux.

En tant qu'élu local il peut mener des actions de proximité (diffusion d'informations, contribue à la prise en compte de la sécurité dans les projets portés par la commune, pilote ou participe aux actions de prévention, participe à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale).

L'élu référent est accompagné dans l'accomplissement de leur mission (réunions d'information et de partages d'expériences).

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **NOMME**, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant « sécurité routière » pour la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, à savoir Valérie MONET.

8. Marché groupé « Préparation et livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs à la constitution de groupements de commandes ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un service de restauration scolaire sur les communes de Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Verchaix, Morillon, et La Rivière Enverse ;

Le marché en cours conclu avec l'entreprise « Traiteur du Haut-Giffre » arrivera à son terme courant septembre 2020. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence relative à la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires. Conformément au Code de la Commande Publique, un groupement de commandes peut être constitué entre acheteurs afin de passer conjointement un marché

Ce groupement de commandes lancera un marché public pour désigner le prestataire qui sera chargé de préparer et livrer les repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires. Ce marché sera un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conformément notamment aux articles L. 2125-1 1° et R. 2162-12 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, conclu pour une durée ferme d'un an reconductible tacitement trois fois soit une durée totale de quatre ans.

Un projet de convention de groupement de commandes a été rédigé. La commune de Samoëns représentée par son Maire en exercice sera chargée de procéder, dans le respect des règles régissant les marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

La Commission d'appel d'offres du groupement sera chargée d'examiner les offres des candidats. Elle sera composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO propre à chaque membre du groupement. Un suppléant est prévu pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune :

- Membre titulaire : Pauline PISON
- Membre suppléant : Guy ABRAHAM

Il appartiendra ensuite à chacun des membres du groupement de régler les prestations selon les règles définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du groupement de commandes tel que défini aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique ;
- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes pour la préparation et la livraison de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires ;
- **DÉSIGNE** la commune de Samoëns comme membre du groupement chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité et de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, à la signature du marché public relatif à la restauration scolaire avec le titulaire retenu par la CAO du groupement, à sa notification et à son exécution ;
- **DESIGNE** Pauline PISON et Guy ABRAHAM en qualité de membres titulaire et suppléant de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de groupement, ainsi que toute pièce afférente à la présente délibération.

TRAVAUX

9. Parking Lignon – Présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'engager une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement et de requalification des stationnements dans le secteur du Lignon, point de départ de nombreuses randonnées.

Il présente le document étape « PROJET » et rappelle la finalité des aménagements envisagés qui consistent à créer une nouvelle organisation du stationnement (env. 200 places) avec :

- Une zone de stationnement autour du chalet-restaurant,
- Une nouvelle zone de stationnement en amont du restaurant, située en secteur naturel boisé.

Ces aménagements doivent permettre de remédier aux dysfonctionnements liés à l'afflux de véhicules en période de forte fréquentation touristique.

L'aménagement du parking du Lignon fait partie des actions identifiées dans la convention constitutive de l'Opération Grand Site lancée en 2001 ayant pour objectif d'offrir aux visiteurs des conditions de découverte des sites remarquables qui soient à la hauteur de leur renommée. Cet aménagement a également été identifié au sein du schéma directeur réalisé en 2019/2020 par le Syndicat Mixte du Grand Site.

Enfin, point de départ de nombreuses randonnées situées dans la Réserve Naturelle, l'aménagement de la zone de stationnement du Lignon avec la mise en place de nouveaux services constituera une véritable porte d'entrée pour la Réserve Naturelle.

Une large concertation a été organisée autour de ce projet avec notamment les services de l'Etat, la DREAL, le département, la CCMG, Asters.

Le dossier PRO présenté au conseil municipal est le résultat de cette concertation, laquelle a permis de faire évoluer le projet en intégrant les avis et préconisations des services et personnes associées tout en préservant l'impératif de maîtrise de l'enveloppe budgétaire.

Le chiffrage prévisionnel au stade projet fait état d'une dépense estimée à **494 845,72 € HT**, maîtrise d'œuvre comprise.

S'agissant du contenu du projet Monsieur le Maire prend note de la remarque d'Emmanuel Moccand Jacquet concernant les fortes pentes de certaines voies d'accès et des risques d'érosion en découlant. Le traitement de ces portions de voies devra faire l'objet de la plus grande vigilance en ce qui concerne le choix des matériaux et le procédé de mise en œuvre.

Des financements ont été sollicités auprès des financeurs suivants :

✓ Subvention ÉTAT DSIL	40 %	197 938,29 €
✓ Subvention Département	40 %	197 938,29 €
✓ Autofinancement de la Commune	20%	98 969,14 €

Monsieur le Maire souligne que les demandes de financement ont été sollicitées ; les réponses restant en attente à ce jour.

Le planning prévisionnel prévoit la réalisation du défrichement à l'automne 2020 dans le même temps qu'une coupe de bois gérée par l'ONF et un démarrage de la partie travaux en 2021.

Plus généralement,

- La perspective de la création prochaine de ce nouvel équipement répondant à un besoin lié à la fréquentation touristique et local du secteur,
- Les problématiques rencontrées sur les sites touristiques et les besoins d'aménagement,
- Les orientations de développement inscrites dans le cadre du schéma de directeur du grand site, dont le financement nécessitera des ressources importantes,

doivent dès à présent conduire le conseil municipal à travailler sur les conditions d'accès aux principales zones de stationnement et à la potentialité de la mise en place d'un stationnement payant.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'une étude générale sur le fonctionnement des parkings, les modalités de paiement et l'organisation des secteurs dédiés au stationnement soit engagée sur les différentes zones ayant vocation à accueillir du stationnement.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le dossier PROJET pour un montant de **494 845.72 euros H.T.**, (maitrise d'œuvre comprise) ainsi que le permis d'aménager correspondant,
- **AUTORISE** le maire à déposer le permis d'aménager,
- **ACTE** le lancement d'une étude globale sur les modalités de fonctionnement des zones de stationnement sur la commune,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

En début de séance, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour avec l'autorisation, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

10 . Devenir du Centre de Première Intervention (C.P.I.) de Sixt-Fer-à-Cheval

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec M. HIGONET, Commandant et chef du groupement de l'Arve pour échanger sur le devenir du C.P.I. de Sixt-Fer-à-Cheval.

Actuellement, M. MONET Vincent est le chef du C.P.I. de Sixt-Fer-à-Cheval.

Le CPI dispose de plusieurs sapeurs-pompiers volontaires. Toutefois leur disponibilité est limitée, et dans les faits, seuls deux sapeurs-pompiers volontaires peuvent effectivement se mobiliser régulièrement pour des interventions.

M MONET, Chef du CPI a également fait savoir sa volonté de ne pas être reconduit sur la direction du CPI à terme. Il a donc invité à réfléchir à une solution de fonctionnement conjoint avec le centre de secours de Samoëns.

A ce jour le fonctionnement du CPI de Sixt-Fer-à-Cheval avec le centre de Samoëns est tout à fait cohérent et satisfaisant ; les deux entités fonctionnent en bonne collaboration.

Proposition est donc faite d'une gestion commune avec regroupement de la direction de l'équipe.

Pour autant il est souhaité que le CPI de Sixt-Fer-à-Cheval conserve son identité.

Il est donc proposé qu'à l'occasion de la prise de fonction d'un nouveau chef de centre de Samoëns (venue prochaine d'un sapeur-pompier professionnel), ce dernier assurerait également le poste de chef de centre de Sixt, avec un adjoint au chef de centre de Sixt.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à la majorité (1 Contre),

- **VALIDE** la proposition de gestion groupée du CPI de Sixt-Fer-à-Cheval avec le centre de secours de Samoëns Sixt-Fer-à-Cheval sous la direction d'un chef de centre basé à Samoëns qui assure les fonctions du CPI de Sixt-Fer-à-Cheval, assisté d'un adjoint issu du centre de Sixt-Fer-à-Cheval.

Fin de la séance à 23h14



Le Maire,
Stéphane BOUVET.